

# ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

## Liste « Agir ensemble pour Folembrey »

Retrouvez-nous sur [www.electionfolembrey.fr](http://www.electionfolembrey.fr)

### FICHE 06 « Entretien du patrimoine bâti de la commune »

Constat:	<p>La commune possède un important patrimoine bâti : mairie, salle des fêtes, logements, équipements publics, ancienne verrerie...</p> <p>Ce patrimoine doit sans cesse être entretenu afin d'éviter qu'il ne se dégrade trop.</p> <p>Certains biens ne peuvent être loués car classés E, F ou G (passoires énergétiques) par la loi climat et résilience.</p>
Ce que nous nous engageons à faire	<p><b><u>1°) L'entretien courant et les petites réparations seront réalisés par le personnel technique de la commune sous le contrôle et la surveillance du Maire, d'un adjoint assisté d'un conseiller municipal</u></b></p> <p>2°) Les remises en état plus conséquentes, c'est à dire celles qui nécessiteront l'intervention d'entreprises spécialisées (toitures, salle de bain, carrelage, chauffage...).</p> <p>Seront concernés : Les logements au-dessus des écoles, ceux du site de la MAGDA, les maisons de l'entrée de l'ancienne verrerie....</p>  <p>Maisons de l'ancienne verrerie véritable entrée du village</p>  <p>Logements au-dessus des écoles</p>

	 
	<p>Logement au-dessus du magasin horizon 2026</p> <p>Logements de la gare</p> <p>Tous ces logements sont vides actuellement, leur rénovation permettra leur mise en location et générera des loyers</p>
Planning de réalisation :	Pendant toute la durée du mandat soit 6 ou 7 ans
Préalables :	<p>Une enveloppe budgétaire sera réservée aux travaux.</p> <p>Leur réalisation sera programmée en fonction des subventions que nous verseront, l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et les organismes tels que les caisses privées lorsque ce sera possible.</p> <p>Les travaux de grande envergure devront, bien entendu, être précédés des études que ne manqueront pas de solliciter les financeurs. Ces études sont elles mêmes subventionnées à 80 % en général.</p>
Financements	<p>Le coût des travaux sur la durée du mandat HT : ..... 800 000 €</p> <p>Subventions qui seront sollicitées (minimum 40 %) :..... 320 000 €</p> <p>Restera à la charge de la commune HT : ..... 480 000 €</p> <p>Soit 100 000 € par an sans emprunt</p>
Avantages	<p>Pouvoir augmenter le nombre de biens loués à des particuliers, des professionnels et pourquoi pas des associations.</p> <p>Encaisser des loyers et réduire la dépendance financière de la commune envers l'Etat et donc augmenter notre autonomie financière et notre capacité à investir</p> <p>Avoir un patrimoine en meilleur état et faire des économies d'énergies et d'entretien</p> <p>Accessoirement augmenter la population par l'accueil de nouveaux locataires</p>

Fiche programme « Liste Agir ensemble pour Folembray » - 29/12/2025